



21 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 15 mars 2024

Présents : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Chavagnes-en-Paillers** : Annie MICHAUD pouvoir à Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU pouvoir à Sophie MANDIN

Secrétaire de séance :

En exercice : 20
Présents : 17
Votants : 20
Quorum : 11

N° 046-24 – Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires des 14 et 28 décembre 2023

Vu l'arrêté n° 2024-DCL-BICB-208 modifiant l'arrêté 2023-DCL-BICB-1692 portant établissement du nombre et répartition des sièges de conseillers communautaires au 1^{er} janvier 2024,

Vu les procès-verbaux des conseils communautaires des 14 et 28 décembre 2023,

Le conseil communautaire n'ayant aucune remarque à formuler sur les procès-verbaux de la réunion du conseil communautaire précédent,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les procès-verbaux des réunions des Conseils communautaires, en séance publique, des 14 et 28 décembre 2023.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 3 avril 2024

Le Président,
Jacky DALLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.